

ARRÊTÉ DU MAIRE N° 2025-050

Portant mise à jour du Plan d'organisation de la surveillance et des secours (P.O.S.S.) de la Piscine d'Écully

Le Maire d'Écully,

Vu le code du sport, notamment ses articles D. 322-16 et A. 322-11 à 322-17 ;

Vu l'arrêté du Maire n° 2023-125 du 5 mai 2023 portant mise à jour du Plan d'Organisation de la Surveillance et des secours (P.O.S.S.) de la Piscine municipale d'Écully ;

Considérant que des adaptations et modifications sont devenues nécessaires pour tenir compte des évolutions du fonctionnement de la Piscine ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} :

Le Plan d'Organisation de la Surveillance et des secours (P.O.S.S.) de la Piscine municipale d'Écully est modifié pour prendre en compte, entre autres, l'évolution des moyens matériels mis à disposition, la nouvelle ouverture au public les vendredis midi et la nouvelle organisation des cours de natation par les maîtres-nageurs sauveteurs auto-entrepreneurs.

Le P.O.S.S. mis à jour est annexé au présent arrêté.

ARTICLE 2

M. le Directeur Général des Services de la Commune d'Écully et Mme la Responsable du Service des Sports sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Celui-ci peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage.

En application des dispositions de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, il peut aussi faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le Tribunal Administratif de Lyon pourra être saisi via le dépôt d'une requête sur le site www.telerecours.fr.

Affiché/publié le 24 FEV. 2025

Fait à Écully, le 24 FEV. 2025

Certifié exécutoire le, 24 FEV. 2025

Pour le Maire,
L'Adjoint délégué au Sport et à l'évènementiel,

Pour le Maire,
L'Adjoint délégué au Sport et à l'évènementiel,

Christophe MOREL-JOURNEL


Christophe MOREL-JOURNEL

Acquisé de réception en préfecture
069216900811-20250224-AR_2025-050-AR
Date de réception préfecture : 24/02/2025